

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN DE RECHERCHE DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

SESSION 2017

SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission	3
A) Le rappel de l'épreuve	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel	4
A) Le calendrier	4
B) L'entretien sur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	4
III. Les statistiques	4

I. Les règles de l'épreuve d'admission

A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 7 de l'arrêté du 18 avril 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve des examens professionnels d'avancement au grade de classe supérieure et au grade de classe exceptionnelle du corps des techniciens de recherche du ministère chargé de la culture, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade technicien de recherche de classe exceptionnelle comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 30 minutes).*

Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et le cas échéant, les aptitudes au management du candidat. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (durée de l'exposé du candidat : entre 5 et 10 minutes maximum).

Le candidat peut être interrogé sur les missions et l'organisation du ministère chargé de la culture, sur les grands principes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique de l'État, sur les politiques publiques du ministère chargé de la culture concernant, le cas échéant, la recherche ainsi que sur l'environnement professionnel du candidat.

En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de reconnaissances des acquis de l'expérience professionnelle qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. (...)

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) »

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Pascale RICHARDIN, ingénieure de recherche hors classe, responsable du groupe datation, centre de recherche et de restauration des musées de France, site de Paris.

Membres de ce jury :

- Monsieur Guillaume ERTAUD, technicien de recherche de classe exceptionnelle, chargé de ressources documentaires, école nationale supérieure d'architecture de Nantes ;
- Monsieur Cyril MONTROYA, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, chargé de la gestion du patrimoine archéologique de la ville de Marseille et de son agglomération, direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Madame Émilie THOMAS, technicienne de recherche de classe exceptionnelle, chargée de la gestion des collections archéologiques, direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne- Rhône-Alpes.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par le texte...

II. Le déroulement de cet examen professionnel

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 12 septembre au 12 octobre 2018
Date de limite de retour du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)	Le 2 février 2018 au plus tard
Date des épreuves orales	Le 14 mars 2018
Date de la réunion d'admission	Le 14 mars 2018

B) L'entretien sur dossier de RAEP

L'examen professionnel s'est tenu à la Maison des examens, à Arcueil, dans de bonnes conditions matérielles.

Cependant, les membres du jury, surtout ceux qui habitent en région, auraient préféré que les épreuves se déroulent dans les locaux du ministère, rue des Bons-Enfants, comme l'année précédente et ce pour des raisons pratiques de transport et sans doute de coût pour le ministère. Les membres du jury ont apprécié la diversité de leurs organismes d'origine et leurs spécialités, ce qui a facilité les discussions.

Le jury a été étonné du taux de participation exceptionnel à cet examen professionnel. En effet, il y avait 1 candidat pour 1 poste. Le candidat avait, par conséquent, de grandes chances d'être reçu.

Pour l'épreuve orale sur dossier de RAEP, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

Il semble aux membres du jury extrêmement difficile de faire des conclusions objectives et générales sur un examen professionnel, où seul un candidat se présentait.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 1.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	0	0	0	0
Femmes	1	1	1	1
Total	1	1	1	1

Madame Pascale RICHARDIN
Présidente du jury

